

20 JAN. 2020

UT de Guingamp-Rostrenen

**Etude d'évaluation Natura 2000**  
pour projet soumis à Permis d'Aménager ou à Déclaration Préalable  
( au titre des art. R.421-19 à R.421-23 du C.Urba) et en site Natura 2000  
(Soumis à EIN2000 par l'arrêté du préfet de région du 18/05/2011\_ item 1")

**DEMANDEUR**

Structure : CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Nom et Prénom : DIRECTRICE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Coordonnées : DÉLÉGATION BRETAGNE, 8 QUI GABRIEL PÉRI- PORT DU LEGUÉ- 22190 PLÉRIN

**TYPE DE PROJET**

Le Conservatoire du littoral est aujourd'hui propriétaire d'une grande partie des parcelles de la Pointe du Roselier.

Située à l'extrême ouest de la Baie de Saint Briec, la Pointe du Roselier propose, par son altitude et son caractère dégagé, l'un des rares sites naturels non urbanisé ouvert au public offrant un point de vue d'ensemble sur la baie. Très fréquenté, ce site est accessible par de multiples sentiers. Il est très apprécié par les habitants de Plérin et Saint Briec et par les touristes. La présence, sur cette pointe, d'éléments de patrimoine remarquables enrichit le site d'une dimension culturelle et naturaliste : des milieux naturels d'intérêt, l'éperon barré de l'âge du fer, des bâtiments militaires comme le four à boulet et le monument des péris en mer. Ces qualités multiples sont reconnues par le site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 et par une partie de la Pointe incluse dans le site Natura 2000.

Maintenant que le conservatoire du littoral maîtrise foncièrement une bonne partie de la pointe, il souhaite améliorer le stationnement, les circulations piétonnes et la signalétique.

**LOCALISATION DES TRAVAUX**

Commune : Plérin

Lieu-dit : Pointe du Roselier

**PROTECTION DU SITE (INSCRIT/CLASSÉ)**

Nom du site : pointe du Roselier (16/06/1942).

Site classé  Site inscrit

**SITE NATURA 2000**

Projet hors site Natura 2000

Type de site Natura 2000

ZSC (Habitats, Faune, Flore)  ZPS (Oiseaux)

Nom : Baie d'Yffiniac, anse de Morieux (Psic FR5300066)

**Objectif de conservation de ce site Natura 2000**

Habitats  forestier  landes, tourbières,...  de rivière et prairies humides  
 autres : falaises avec végétation atlantique, estran rocheux, etc.

Espèces animales  Oiseaux  Chauves-souris  Autres : (préciser)

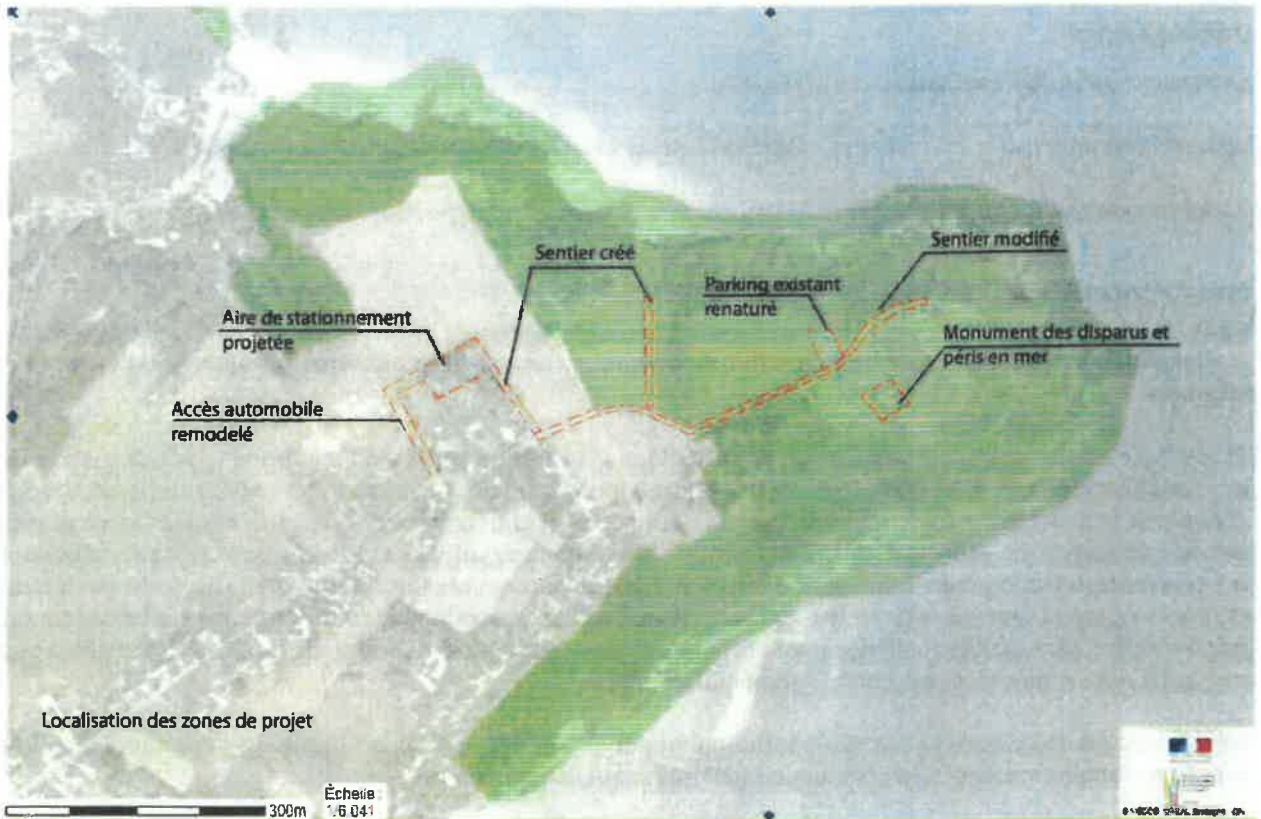
## Plan de localisation du projet

Une partie des aménagements programmés est située dans le périmètre Natura 2000 :

- la renaturation du parking existant ;
- la simplification et le réaménagement des sentiers existants ;
- la réduction de la chaussée ;
- le réaménagement de l'enclos du monument des disparus et pérés en mer.

Ces aménagements sont destinés à redonner une dimension plus « naturelle » à la pointe.

L'aire de stationnement, prévue pour remplacer le parking existant, est située en dehors du périmètre Natura 2000. Les travaux se déroulent en dehors des habitats communautaire répertoriés.



## Historique du site

La Pointe du Roselier a été occupée dès le Néolithique : l'épron barré témoigne aujourd'hui de cette occupation précoce.

la pointe du Roselier  
néolithique



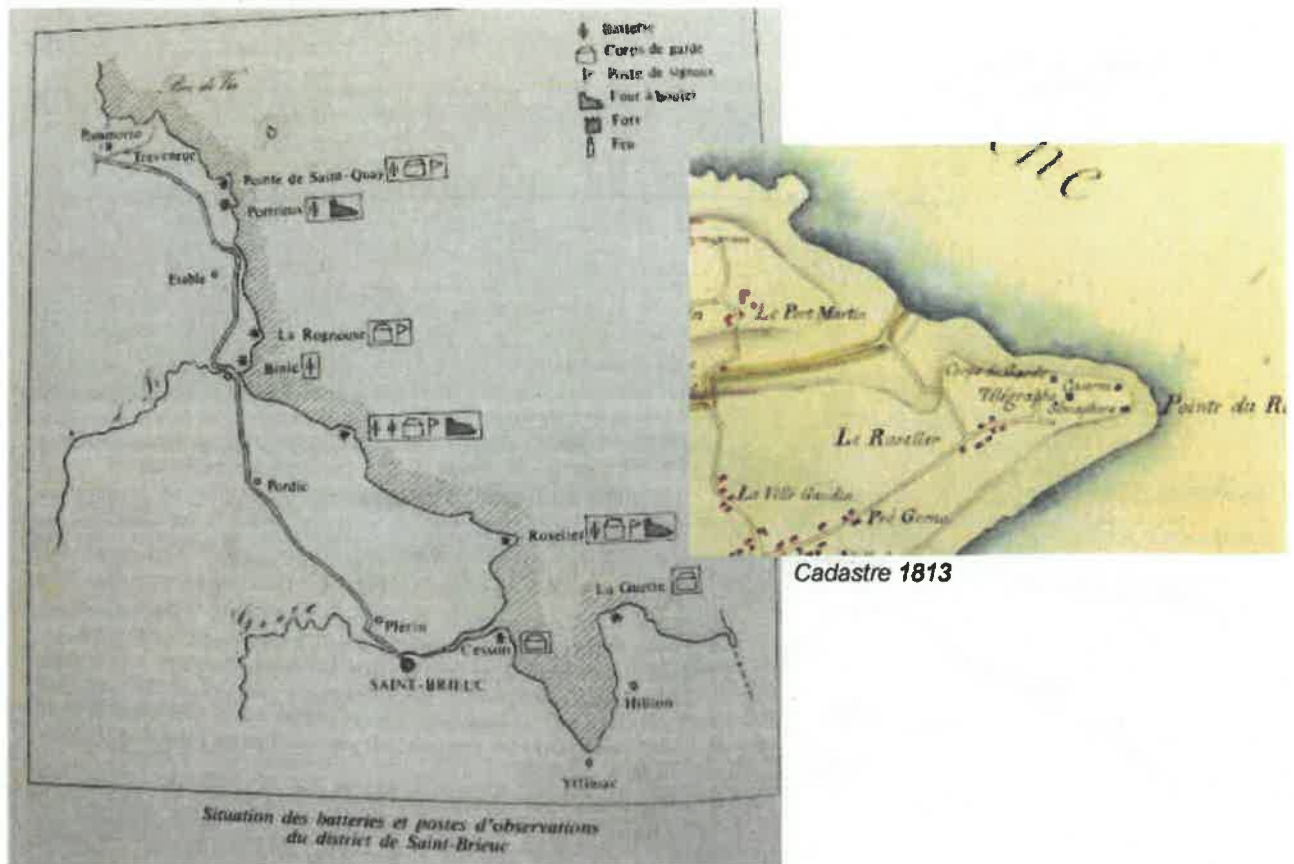
Le temps s'écoule  
les chasses s'intensifient  
le monde sauvage du néolithique  
est devenu la ville, le domaine  
du naturel d'aujourd'hui était  
le village néolithique.

Le site préhistorique a  
besoin d'espace pour  
s'épanouir, sans accroches  
ni accroches contemporaines  
la Roselier permet cela.



Extrait de l'étude «Diagnostic paysager et schéma d'intention pour le site de la Pointe du Roselier» Alain Freydet, janvier 2011

La pointe du Roselier était un poste de défense militaire dont les ouvrages sont datés entre le 4ème quart du 18ème siècle et le 1er quart du 19ème siècle.



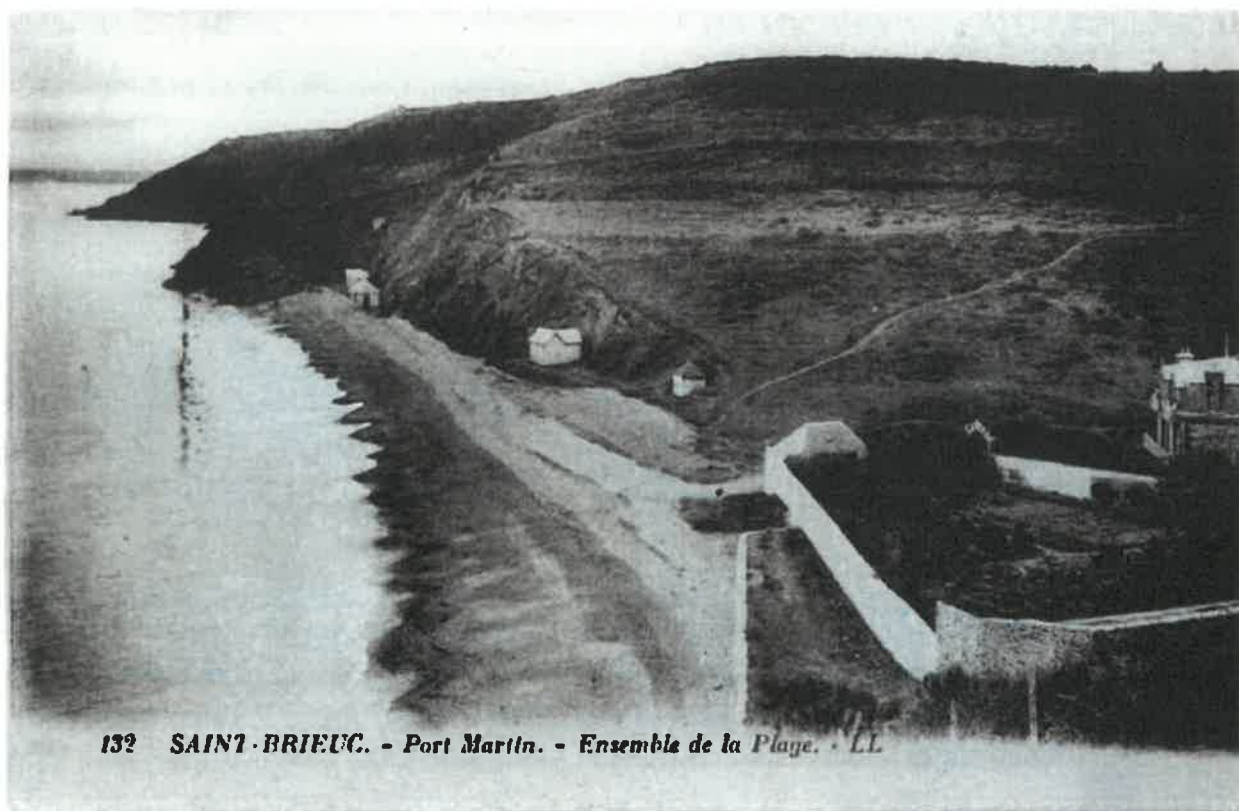
SALLIER Dupin, Guy (de). , Dans : 'La mer et la Révolution dans les Côtes-du-Nord' / Guy Sallier Dupin (de), Saint-Brieuc : Les Presses Bretonnes, 1992, p. 140.

[http://sallevirtuelle.cotesdarmor.fr/inventaire/plerin/Geoviewer/Data/html/III-08\\_22\\_13421\\_NUC.html](http://sallevirtuelle.cotesdarmor.fr/inventaire/plerin/Geoviewer/Data/html/III-08_22_13421_NUC.html)

Le four à boulet et la tour de garde font partie d'un ensemble défensif qui comprenait le corps de garde et l'ancienne guérite des douaniers disparue.

Le corps de garde représente avec le four à boulets l'ultime témoignage des défenses littorales de la Pointe du Roselier. Cependant, le corps de garde n'est peut-être qu'un poste d'observation plus récent.



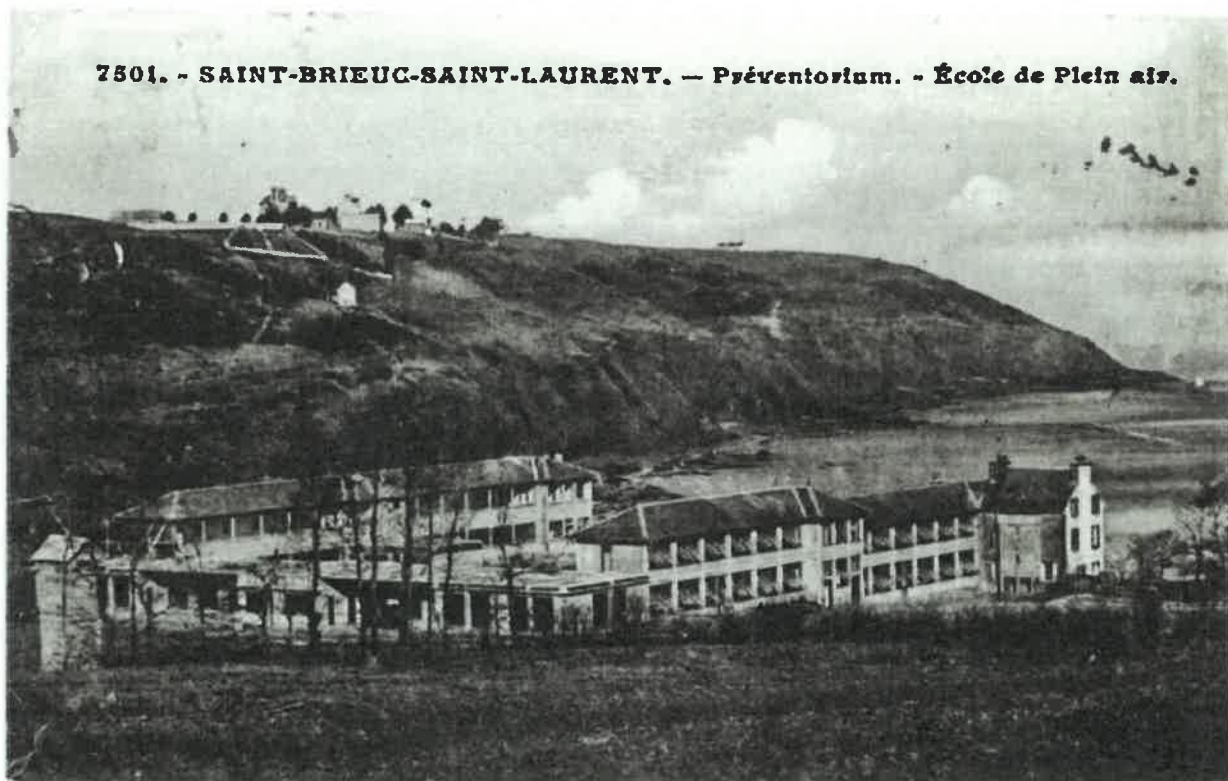


132 SAINI-BRIEUC. - Port Martin. - Ensemble de la Plage. - LL



Sur cette reconstitution photographique de la Pointe du Roselier depuis Port Martin, réalisée par Michel Novak, on remarque entre les années 1930 et aujourd'hui, combien les boisements ont gagné les flancs de la pointe. Cette évolution végétale du fourré littoral risque de diminuer les vues que l'on a vers la mer.

*Extrait de l'étude «Diagnostic paysager et schéma d'intention pour le site de la Pointe du Roselier» Alain Freydet, janvier 2011*



Sur cette vue ancienne de la pointe, on distingue la silhouette du sémaphore aujourd'hui démolì.



Le sémaphore de la pointe du Roselier a totalement disparu. Seules restent les bornes gravées d'une ancre qui marquent encore aujourd'hui les angles du carré des pérís et disparus en mer.

*Extrait de l'étude «Diagnostic paysager et schéma d'intention pour le site de la Pointe du Roselier» Alain Freydet, janvier 2011*

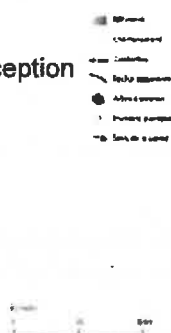
N

Pointe du Roselier  
Réhabilitation du site

D'importants travaux de réhabilitation paysagère ont déjà été réalisés en 2007 par le Conservatoire, notamment grâce à l'acquisition d'une parcelle bâtie située à l'extrémité de la pointe :

- la démolition d'éléments bâtis (maison d'habitation, garage et annexe) situés à flanc de falaise ;
- l'arrachage de la végétation horticole (jardin de la propriété composé de nombreux Cyprès) ;
- l'aménagement du sentier ;
- la protection des pentes ;
- la sécurisation du point de vue ;
- la mise en place d'une table d'orientation.

Ces travaux ont permis de redonner au public la perception exceptionnelle du bout de la pointe.



Aujourd'hui, certains traitements et fonctionnements comme la circulation des voitures, l'emplacement du stationnement, le réseau des circulations piétonnes, l'harmonisation de la signalétique ne permettent pas de profiter pleinement de ce potentiel, notamment en toute sécurité.

Le Conservatoire du littoral et la commune de Plérin se sont donc dotés en 2010 d'un schéma d'intentions paysager pour définir les grands travaux à réaliser sur ce site naturel exceptionnel et pour faire de cette Pointe un Grand Site Naturel.

Cette étude fait le diagnostic du site et propose les objectifs suivants :

- faire de la pointe du Roselier un grand site naturel ;
- mettre en valeur le monument préhistorique ;
- proposer des cheminements qui donnent à percevoir les paysages ;
- restaurer le dialogue entre les lieux de patrimoine et la mer (Le monument des péris en mer, l'éperon barré, le four à boulet, la table d'orientation sur le blockhaus, la guérite, maîtriser et regrouper la signalétique au niveau du stationnement).

Sur la base de ce schéma, le Conservatoire souhaite maintenant mettre en oeuvre le programme d'aménagements et de mise en valeur du site. Les aménagements seront les plus discrets et le plus intégré possible.



## CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

OUI NON

Présence d'habitats d'intérêt communautaire ou d'espèces d'intérêt communautaire sur la zone de travaux (parcelle concernée par les travaux, zone d'évolution des engins, aire de stockage des matériaux...)

Présence, à moins de 50 m de la zone des travaux, d'un secteur de nidification d'oiseaux pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désignée.

Présence, à moins de 300m de la zone des travaux, d'une zone sensible pour les oiseaux hivernants pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné.

Présence, à moins de 20m de la zone des travaux, d'un gîte à chauve-souris pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné.

Les travaux sont susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité de l'eau (rejets, matière en suspension, passage à gué...)

Le projet comprend des plantations

### Phase étude

L'objectif premier des aménagements prévus sur la pointe du Roselier est d'améliorer certaines problématiques liées à la circulation des voitures, aux stationnements, à la signalétique et à la circulation piétonne dans le respect du milieu naturel.

L'emplacement de l'aire de stationnement a été choisi dans la continuité de la zone urbanisée, en dehors du zonage Natura 2000 pour limiter l'impact visuel du projet.

Les plantations prévues dans ce projet sont situées hors du zonage Natura 2000 et seront composées d'arbustes autochtones.

### Phase travaux

Les équipements inhérents au chantier (base de vie, zones de stockage de matériel, de matériaux ...) se limiteront aux zones aménagées, hors périmètre Natura 2000. Il n'y aura pas de consommation d'espace liée à ces activités. L'accès au chantier sera réalisé par la voirie départementale.

Situé en limite d'habitat communautaires, le chantier sera balisé, les habitats mis en défens et les entreprises sensibilisées à la limite d'intervention. Un point de vigilance sera apporté pour que les machines ne pénètrent pas dans la zone de falaise atlantique.

Le terrassement et le décapage des terrains nécessaires à la conduite des travaux aura lieu entre septembre et mars (même si le reste des travaux se déroule plus tard). Ceci afin d'éviter la période de nidification des oiseaux, la période de végétation des plantes (période de production des graines) et la période d'activité des autres espèces animales (insectes, amphibiens, reptiles, ...)

### Phase exploitation

Actuellement, le nombre de visiteurs estimé sur le site est de 54000 visiteurs par an. L'aménagement de l'aire de stationnement sera à l'origine d'un nouveau fonctionnement sur le site. Les véhicules ne pénétreront plus dans la zone Natura 2000. En parallèle de ce projet il est prévu de réaliser un nouveau chemin pédestre. Une augmentation des promeneurs est donc à prévoir.

L'entretien consistera en une fauche bisannuelle des espaces enherbés de l'aire de stationnement et des accotements de la chaussée d'accès à la pointe et la tonte régulière de l'enclos des disparus et périls en mer.

Les terrains remodelés feront l'objet d'une surveillance particulière pendant le temps d'installation d'un couvert végétal pérenne pour veiller au risque d'implantation d'espèces invasives.



Je m'engage à respecter l'intégralité de ces mesures.

Fait à Plérin le

Pour la Directrice du Conservatoire  
du littoral et par délégation  
Le Délégué de Rivages  
Diéler OLIVRY



